

Conditions générales d'utilisation des applications et contenus mis à disposition par Daimler Truck Suisse SA pour le service après-vente (ci-après dénommées «CG»)

1. Généralités et détail des prestations

- 1.1 Daimler Truck Suisse SA met à disposition des applications, données, logiciels, mises à jour, supports de données et autres documents pour le service après-vente des camions et bus des marques Mercedes-Benz et Setra (ci-après collectivement dénommés « **applications et contenus** ») afin de permettre aux utilisateurs d'accéder à ces applications et contenus. Au sens des présentes CG, les utilisateurs sont tous les partenaires de service agréés des marques Mercedes-Benz ainsi que les exploitants de serveurs autorisés par Daimler Truck Suisse SA (ci-après dénommés « **ES** ») et les autres entreprises et établissements autorisés par le présent contrat à utiliser les applications et contenus.
- 1.2 L'objet des présentes CG est l'ensemble des prestations de Daimler Truck Suisse SA en lien avec la mise à disposition d'applications et de contenus conformément au point 1.3.
- 1.3 Actuellement, les prestations mises à disposition comprennent, en fonction du mandat confié par l'utilisateur, entre autres les applications et contenus d'Order Management avec Order View, Information View et Fleet View, y compris les applications (intégrées) Parts Information, Operation Time, Workshop Information, Damage Code, Workshop Solutions, ainsi que Maintenance Documentation et Package System et toutes les autres sous-fonctions sur le portail des partenaires Truck After-Sales Portal, le service de mise à jour et le logiciel Daimler Truck Diagnostics dans toutes ses variantes, y compris les mises à jour des données et des logiciels (ci-après dénommées «mises à jour») ainsi que le logiciel intégré «Daimler Truck Diagnostics Application and Tools».
- 1.4 La mise à disposition d'Order Management avec Order View, Information View et Fleet View, ainsi que des applications (intégrées) Parts Information, Operation Time, Workshop Information, Damage Code, Workshop Solutions, et de Maintenance Documentation, Package System et à toutes les autres sous-fonctions du portail des partenaires se fait par défaut via un accès en ligne. Lors de la mise à disposition en ligne par un ES agréé, Daimler Truck Suisse SA n'autorise l'ES qu'à la mise à disposition des applications et contenus pertinents.
- 1.5 L'accès au logiciel Daimler Truck Diagnostics se fait hors ligne par le biais d'installations locales sur le matériel Daimler Truck Diagnostics ou sur le propre matériel de l'utilisateur. Les mises à jour du logiciel Daimler Truck Diagnostics sont mises à disposition en ligne via le service de mise à jour de Daimler Truck Diagnostics.
- 1.6 Les applications et contenus doivent faire l'objet d'une maintenance à intervalles réguliers et, si nécessaire, fréquente afin de permettre la mise à disposition correcte des services concernés (p. ex. en utilisant des mises à jour), ce qui peut avoir pour conséquence, dans certains cas, une indisponibilité temporaire des services. Daimler Truck Suisse SA et/ou Daimler Truck AG informera les utilisateurs de tels travaux de maintenance prévus et de leur durée en temps utiles, généralement au moins 48 heures à l'avance.
- 1.7 L'utilisateur des applications et contenus s'assure que les conditions techniques requises pour les exploiter sont réunies. Ces dernières peuvent être consultées dans leur version actuelle dans le « Connectivity Guide Retail » sur le portail des partenaires (<https://tasp.daimlertruck.com/>) ou sur le portail «Service Information Mercedes-Benz Trucks» (<https://service-info.mercedes-benz-trucks.com/>). Dans le cadre de l'utilisation des applications et contenus avec des exigences élevées en matière de sécurité, l'utilisateur s'engage à appliquer les mesures prescrites par Daimler Truck Suisse SA et/ou par Daimler Truck AG afin d'améliorer la sécurité des données des utilisateurs et des applications. Celles-ci comprennent des mesures telles qu'un processus d'identification obligatoire comme base pour certains droits d'accès et l'authentification multifactorielle lors du processus de connexion. D'autres mesures de protection appropriées peuvent être mises en place à tout moment.
- 1.8 Si l'utilisateur utilise le portail des partenaires pour saisir ses créneaux de rendez-vous disponibles et d'autres offres dans le catalogue de produits, Daimler Truck Suisse SA et/ou Daimler Truck AG peut les enregistrer et les évaluer aux fins statistiques qui sont indiqués au point 13.2.

2. Parties au contrat et conditions générales

- 2.1 Les présentes CGV s'appliquent aux utilisateurs des applications et des contenus de données au sens du point 1. Champ d'application et objet du contrat. Vous trouverez la version actuelle des CGV ici : [Bienvenue dans le monde de Mercedes-Benz Trucks. | Mercedes-Benz Trucks Suisse](#)
- 2.2 Les conditions générales de l'utilisateur ne font pas partie du contrat, même si celles-ci n'ont pas été contestées.

3. Droits d'utilisation, peines conventionnelles et droits de propriété industrielle de tiers

- 3.1 Les applications et contenus sont exclusivement destinés à être utilisés par les utilisateurs autorisés conformément au point 1.1 phrase 2. Daimler Truck Suisse SA accorde à ces utilisateurs un droit d'utilisation simple, non exclusif, limité à la durée du contrat, non transmissible et personnel des applications et contenus sur des véhicules qui se trouvent physiquement au sein de son entreprise ou sur le lieu de séjour de l'utilisateur, lieu équipé du matériel sur lequel les applications et contenus sont exploités. L'utilisateur ne doit pas utiliser ni mettre à disposition d'autres utilisateurs ou clients les applications et contenus par le biais d'un accès à distance en dehors de son entreprise. Les véhicules Daimler Trucks équipés par le constructeur d'un outil de diagnostic à distance ne sont pas concernés par cette règle dans la mesure où les processus à distance du constructeur sont utilisés. Les exceptions au point 3.1 requièrent un accord contractuel séparé. Le point 3.2 demeure inchangé.
- 3.2 Indépendamment des points 3.1 et 3.2, tous les autres droits sur les applications et contenus, y compris les développements et compléments ultérieurs, demeurent chez Daimler Truck AG ou chez les fournisseurs du logiciel d'origine.
- 3.3 La création de copies des applications et contenus n'est pas autorisée, de même que la préparation et le traitement des applications et contenus par l'utilisateur ou par des tiers qu'il a mandatés. Cette règle s'applique également à la publication sous un autre nom.
Les applications mises à disposition permettent d'afficher différents contenus via les différents champs de recherche. Pour une visualisation permanente, il est également possible d'imprimer différents contenus. L'utilisateur s'engage à utiliser les applications et contenus exclusivement

Conditions générales d'utilisation des applications et contenus mis à disposition par Daimler Truck Suisse SA pour le service après-vente (ci-après dénommées «CG»)

au sein de son entreprise pour le suivi des véhicules de sa clientèle et à ne pas les transmettre à des tiers, même sous forme d'extraits, ni à les leur rendre accessibles. Toute consultation automatisée via des scripts ou des copies systématiques ou autres n'est pas autorisée. Dans le cadre de ce que la loi permet, il imposera également ces obligations à ses collaborateurs. Toute exception (p. ex. Robotic Process Automation) nécessite l'examen et l'autorisation individuelle de Daimler Truck Suisse SA et/ou de Daimler Truck AG. Le point 3.2 demeure inchangé.

- 3.4 Sur demande de Daimler Truck Suisse SA, il convient de prouver le respect des droits d'utilisation conformément au présent contrat.
- 3.5 Les supports de données, documentations et copies électroniques qui ne sont plus nécessaires doivent être détruits conformément à la directive d'élimination locale en vigueur. En cas d'installations d'appareils et de serveurs, il convient de veiller à ce qu'aucun accès non autorisé ne puisse avoir lieu.
- 3.6 Dans le cas où les applications et contenus parviennent entre les mains de tiers par une transmission négligente ou intentionnelle de l'utilisateur ou de ses collaborateurs ou par le manque négligent ou intentionnel de sécurité dans l'accès par autrui aux données, une indemnisation forfaitaire d'un montant de CHF 25 000.- par infraction doit être versée. Ce montant peut être augmenté si Daimler Truck Suisse SA peut prouver un dommage plus important ou être réduit si l'utilisateur est en mesure de prouver que le dommage est inférieur.
- 3.7 Si certaines applications et contenus ne sont plus proposés dans leur version hors ligne (p. ex. au format DVD) ou mis à disposition dans une version à jour, l'utilisation de ces versions n'est plus autorisée et doit être interrompue à compter de ce moment-là. Les supports de données, documentations et copies électroniques doivent être supprimés et détruits. Le point 3.6 s'applique en conséquence.
- 3.8 Les éléments des applications et contenus qui sont des logiciels peuvent contenir des logiciels libres et open source (ci-après collectivement dénommés «FOSS»). Les informations concernant les composants FOSS spécifiques, en particulier celles qui doivent être divulguées dans le cadre de l'utilisation des composants, sont intégrées dans les applications et contenus ou sont transmises d'une autre manière avec les applications et contenus. L'utilisateur des applications et contenus est conscient de l'existence de liens juridiques entre les détenteurs des droits sur les composants FOSS et l'utilisateur du composant dans le cadre des licences FOSS, et que certaines actions liées à un composant FOSS supposent l'acceptation par l'utilisateur des licences FOSS applicables.
- L'utilisateur est conscient que le logiciel comprenant des éléments de FOSS n'est pas libre de droits.
- Daimler Truck Suisse SA et/ou Daimler Truck AG n'accordent aucun droit ni aucune licence quant à des brevets concernant des véhicules FOSS, que ce soit consciemment ou de façon implicite, à moins que Daimler Truck Suisse SA et/ou Daimler Truck AG n'y soient tenues en vertu d'une licence FOSS.
- Dans la mesure où une clause des présentes CG est contraire à la licence d'un composant FOSS des applications et contenus, la licence FOSS est prioritaire en ce qui concerne le composant FOSS.

4. Enregistrement et données d'accès

- 4.1 Dans le cadre du traitement des commandes via les applications et contenus, l'utilisateur transmet à Daimler Truck Suisse SA ou à l'ES les informations nécessaires à la mise à disposition des accès aux applications et contenus.
- 4.2 La commande est considérée comme acceptée lors de l'envoi de l'autorisation d'accès («StartKey» ou nom d'utilisateur/mot de passe).
- 4.3 L'accès aux applications et contenus est accordé aux conditions suivantes:
- l'utilisateur doit commander fermement l'autorisation d'accès et
 - lors de la commande, il convient d'indiquer dans quelle mesure les applications et contenus sont nécessaires.
- 4.4 Les données d'accès mises à disposition par Daimler Truck Suisse SA pour l'utilisation des applications et contenus (identité personnalisée (ID utilisateur) et mots de passe) sont exclusivement destinées à être utilisées par les utilisateurs autorisés et leurs collaborateurs conformément au point 1.1 phrase 2. Toute utilisation des données d'accès mises à disposition en tant qu'utilisateur de groupe ou garage n'est pas autorisée. Toute transmission des données d'accès à des tiers, même si celles-ci appartiennent au cercle d'utilisateurs autorisés conformément au point 1.1 phrase 2, est interdite. L'utilisateur s'engage à utiliser les données d'accès mises à sa disposition exclusivement pour les applications et contenus mis officiellement à disposition par Daimler Truck Suisse SA dans son entreprise aux fins de suivi des véhicules de sa clientèle et à ne pas les transmettre (volontairement ou non) à des tiers. La transmission des données d'accès est considérée comme une utilisation abusive. Toute utilisation de données d'accès dans les applications et contenus non fournies par Daimler Truck Suisse SA est interdite (p. ex. logiciel acheté de manière illicite). L'utilisateur est responsable de la confidentialité des données d'accès personnelles et est tenu d'éviter les abus. Tout utilisateur autorisé (ou ses collaborateurs) ayant connaissance d'une utilisation abusive des données d'accès est (sont) tenu(s) d'en aviser immédiatement Daimler Truck Suisse SA : <https://retailsupport.daimlertruck.com/aftersales>. Cela vaut également en cas de vol ou de toute autre utilisation abusive du matériel équipé du logiciel. Daimler Truck Suisse SA et/ou Daimler Truck AG sont autorisées à bloquer immédiatement les données d'accès ainsi que les applications et contenus en cas d'abus. Comme décrit au point 13 des présentes CG, les données et accès sont surveillés dans le cadre de l'observation et de la sécurité des produits afin de prévenir toute utilisation abusive.

5. Assistance relative aux applications et contenus

- 5.1 Une assistance est prévue pour tout contrat d'utilisation des applications et contenus si les données sont à jour. Le logiciel Daimler Truck Diagnostics possède une version à jour des données lorsque l'une des deux dernières mises à jour fournies par Daimler Truck AG est installée sur le matériel Daimler Truck Diagnostics.
- Il est possible d'avoir accès aux données à jour de toutes les applications et contenus lorsque l'accès en ligne aux serveurs centraux est assuré.
- 5.2 Lors de l'installation de l'application et des contenus sur le matériel de l'utilisateur, ce dernier bénéficie de l'assistance relative aux applications et contenus de Daimler Truck AG et/ou de Daimler Truck Suisse SA dans la mesure où les exigences minimales (applicables au point 1.7) quant au matériel de l'utilisateur sont respectées et où un antivirus traditionnel est actif pendant l'accès en ligne. Les utilisateurs des applications et contenus sur leur propre matériel doivent veiller à ce que le logiciel antivirus et le système d'exploitation Windows soient régulièrement mis à jour. Dans la mesure où cela est techniquement nécessaire, l'assistance relative aux applications et contenus n'est fournie qu'après une

Conditions générales d'utilisation des applications et contenus mis à disposition par Daimler Truck Suisse SA pour le service après-vente (ci-après dénommées «CG»)

récupération (récupération des données, réinitialisation du système [= matériel de l'utilisateur] à l'état de livraison) au cours de laquelle des logiciels et des données propres à l'utilisateur peuvent être supprimés. Il n'existe aucun autre droit à l'assistance.

- 5.3 Les horaires de service réguliers pour l'assistance sont de 8 h 00 à 18 h 00 (heure d'Europe centrale, « horaires de service »). Les demandes d'assistance effectuées via les systèmes de tickets mis à disposition sont traitées et exécutées pendant les heures de service. En dehors de ces horaires, les demandes d'assistance ne sont généralement pas traitées.

6. Conclusion et modification du contrat

- 6.1 L'utilisateur est lié à la commande pendant 14 jours. L'utilisateur renonce à la déclaration d'acceptation de sa commande. Le contrat prend effet avec l'activation et l'envoi des autorisations d'accès aux applications et contenus.

- 6.2 Les applications et contenus sont mis à disposition sous la forme voulue aussi longtemps que Daimler Truck Suisse SA en a besoin ou aussi longtemps qu'ils sont disponibles. En raison du développement continu des systèmes et des environnements de systèmes, les applications et contenus mis à disposition peuvent évoluer au cours de la durée d'utilisation. Dans le cas de modifications substantielles, Daimler Truck Suisse SA est tenue de fournir une compensation appropriée aux utilisateurs. Il n'existe aucun autre droit.

- 6.3 Indépendamment du point 6.2, Daimler Truck Suisse SA est en droit de modifier les présentes CG.

S'il existe une réglementation quant à l'intégration dynamique de la version actuelle des présentes CG dans un contrat séparé, celle-ci est prioritaire.

Dans tous les autres cas, Daimler Truck Suisse SA informera les utilisateurs des modifications par écrit (p. ex. par e-mail) six (6) semaines à l'avance. Si l'utilisateur ne s'y oppose pas par écrit dans un délai de quatre (4) semaines à compter de la réception de l'avis de modification, les modifications sont considérées comme acceptées et sont unanimement mises en œuvre après l'expiration du délai susmentionné de six (6) semaines et en l'absence d'opposition. Dans le cas où l'utilisateur s'oppose aux modifications, Daimler Truck Suisse SA et l'utilisateur ont le droit de résilier les présentes CG ou les mandats correspondants tout en respectant un délai de préavis de quatre (4) semaines. Daimler Truck Suisse SA s'engage à informer l'utilisateur de tout changement concernant la confidentialité ou l'absence d'opposition. Le point 8.6 demeure inchangé.

7. Durée du contrat et résiliation

- 7.1 Pour les applications et contenus avec un accès en ligne aux composants du portail des partenaires Order Management avec Order View, Information View et Fleet View, y compris aux applications (intégrées) Parts Information, Operation Time, Workshop Information, Damage Code, Workshop Solutions, ainsi qu'à Maintenance Documentation, Package System et aux serveurs centraux, le contrat a une durée indéterminée et peut être résilié à tout moment par écrit à la fin du trimestre, après une durée minimale du contrat de 12 mois.

- 7.2 En dérogation à ce qui précède, le logiciel de Daimler Trucks Diagnostics a une durée de contrat de 42 mois sur tout matériel Daimler Trucks Diagnostics acheté.

- 7.3 Pour l'achat du logiciel Daimler Truck Diagnostics qui sera exploité sur le matériel de l'utilisateur (p. ex. son ordinateur portable) avec des composants matériels de Daimler Truck Suisse SA (Multiplexer), une durée de contrat de 42 mois est prévue, sauf pour les logiciels «DT Diagnostics for IMO» et «DT Platform Independent Diagnostics» qui ont une durée de contrat de 12 mois. Si aucun composant matériel de Daimler Truck Suisse SA (Multiplexer) n'est utilisé, la durée du contrat est de 12 mois.

Les durées de contrat mentionnées aux points 7.2 et 7.3 peuvent être renouvelées ou prolongées de 12 mois contre un paiement par l'utilisateur. Les éventuelles prétentions en garantie pour le matériel Daimler Truck Diagnostics ne sont pas concernées et ne sont pas prolongées. L'utilisateur est informé que le logiciel Daimler Truck Diagnostics ne peut pas être utilisé, ou tout au moins pas totalement, sur du matériel obsolète. L'utilisateur est responsable de la compatibilité du matériel utilisé et assume le risque de défaut du matériel pendant la durée prolongée du contrat. Dans ce cas, il n'existe aucun droit au transfert du logiciel Daimler Truck Diagnostics vers d'autres matériels ni aucun droit au remboursement d'une quelconque somme déjà versée.

- 7.4 **Dans la mesure où les applications et contenus ne sont plus utilisés ou commercialisés par Daimler Truck Suisse SA (p. ex. certains ensembles de données de différentes divisions) ou ne sont plus disponibles à Daimler Truck Suisse SA, le contrat peut être résilié par écrit par Daimler Truck Suisse SA, en dérogation aux points 7.1 à 7.3, avant l'expiration des durées de contrat respectives ou des durées minimales tout en respectant un délai de six (6) semaines.**

- 7.5 Pour un motif important, le contrat peut être résilié par écrit avec effet immédiat par Daimler Truck Suisse SA. Un motif important existe notamment lorsque l'utilisateur:

- utilise sans autorisation, reproduit, fabrique ou fait fabriquer les applications et contenus;
- transfère sans autorisation à des tiers les applications et contenus ou les données d'accès mises à sa disposition;
- utilise les données d'accès mises à sa disposition dans des applications et contenus qui ne sont pas mis officiellement à disposition par Daimler Truck Suisse SA et/ou Daimler Truck AG (p. ex. logiciel acheté de manière illicite);
- utilise son propre matériel ou un matériel Daimler Truck Diagnostics qui ne correspond plus aux conditions techniques requises pour l'exploitation des applications et contenus respectifs conformément aux points 1.6 et 5 ou si ce matériel de Daimler Trucks Diagnostics n'est plus utilisé par Daimler Truck Suisse SA et/ou Daimler Truck AG;
- lorsqu'il y a cessation d'activité avec/sans successeur;
- ne fait plus partie du cercle des utilisateurs autorisés conformément au point 1.1 phrase 2 ou change au sein de ce cercle d'utilisateurs;
- ne paie pas les sommes demandées malgré leur échéance et un rappel.

- 7.6 L'utilisateur est informé qu'après la fin du contrat pour quelque motif que ce soit, il n'existe aucun droit à un «Software Freeze» (gel du logiciel).

Conditions générales d'utilisation des applications et contenus mis à disposition par Daimler Truck Suisse SA pour le service après-vente (ci-après dénommées «CG»)

8. Rémunération et paiement

- 8.1 L'utilisateur assume les coûts des applications et contenus ainsi que ceux de fourniture des mises à jour régulières (en ligne via le service Daimler Truck Diagnostics Update ou l'envoi sur des supports de données). Les coûts sont calculés selon les listes de prix en vigueur et doivent être payés autrement qu'en espèces. En principe, ils sont facturés chaque trimestre dans la mesure où d'autres conditions de facturation n'ont pas été convenues. Les listes de prix en vigueur pour les acteurs indépendants du marché sont enregistrées sur le portail «Service Information Mercedes-Benz Trucks» pour l'utilisateur.

Sauf accord contraire, tous les paiements doivent être effectués à la date d'échéance indiquée sur la facture. Le paiement est considéré comme effectué lorsqu'il a été crédité sur le compte indiqué sur la facture. L'utilisateur doit obtenir sans délai et renouveler régulièrement les autorisations administratives ou autres nécessaires pour effectuer des paiements à Daimler Truck Suisse SA et payer tous les impôts et taxes dus.

L'ensemble des frais bancaires et des taxes sont à la charge de l'utilisateur.

En cas de retard de paiement, Daimler Truck Suisse SA est en droit d'exiger des dommages-intérêts en calculant des intérêts à hauteur du montant dû pour la période de retard conformément à la législation en vigueur. Ce montant peut être augmenté si Daimler Truck Suisse SA peut prouver un dommage plus important ou être réduit si l'utilisateur est en mesure de prouver que le dommage est inférieur. Tout retard de paiement de plus de 60 jours représente une violation grave du contrat.

L'utilisateur doit payer la somme convenue pour le nombre d'autorisations d'accès commandées, et ce, quel que soit le nombre de ces autorisations utilisant réellement les applications et contenus.

- 8.2 Les prix indiqués et convenus sont des prix nets hors TVA et peuvent être augmentés de la taxe sur la valeur ajoutée nationale ou d'autres impôts indirects applicables, dans la mesure où une exonération d'impôt, un taux zéro ou une autoliquidation n'est pas applicable. L'utilisateur aide ainsi Daimler Truck Suisse SA dans l'obtention de justificatifs d'envoi ou de transport afin de garantir, sous réserve d'autres conditions requises, une facturation sans TVA pour une livraison transfrontalière de marchandises (p. ex. DVD).
- 8.3 Si l'utilisateur ne paie pas la somme due dans les délais impartis, il est en demeure de paiement dès le premier rappel.
- 8.4 Daimler Truck Suisse SA se réserve le droit de ne pas fournir les prestations ou de les réduire jusqu'au règlement de la facture par l'utilisateur et, le cas échéant, de mettre fin à la relation contractuelle.
- 8.5 L'utilisateur peut compenser les prétentions de Daimler Truck Suisse SA uniquement si la contre-crédence est incontestée ou s'il existe un titre exécutoire. Les contre-crédences de l'utilisateur issues de la même relation contractuelle en sont toutefois exclues. L'utilisateur peut faire valoir un droit de rétention seulement si celui-ci repose sur des créances issues de la même relation contractuelle.
- 8.6 Les modifications de prix par Daimler Truck Suisse SA restent également réservées dans le cadre de contrats existants. Daimler Truck Suisse SA se réserve le droit d'augmenter ou de réduire chaque année les prix indiqués proportionnellement aux évolutions des coûts de base déterminants (notamment les coûts d'exploitation et de développement informatiques) après la date de conclusion du contrat ou la dernière modification des prix. En cas d'augmentation des prix, l'utilisateur a le droit de résilier le contrat par écrit dans les 14 jours suivant la réception de l'avis de modification. Après l'expiration de ce délai, le changement de prix est considéré comme accepté.

9. Consignes de sécurité

- 9.1 L'utilisateur doit impérativement respecter l'ensemble des avertissements et des informations de sécurité ainsi que les informations fournies à l'utilisateur dans les applications et contenus. L'utilisateur est responsable des éventuels dommages causés en raison d'un manquement à cette obligation.
- 9.2 En outre, il convient impérativement de tenir compte des développements et compléments ultérieurs des applications et contenus mis à disposition.
- 9.3 L'utilisateur doit toujours garder les applications et contenus à jour. Il existe un état actuel des données conformément aux point 5.1 phrase 2 et phrase 3.

10. Responsabilité

- 10.1 Les applications et contenus contiennent également des liens vers d'autres sites Internet. Daimler Truck Suisse SA souhaite attirer l'attention sur le fait qu'elle n'a pas d'influence sur la conception ni le contenu des pages auxquelles renvoient ces liens. Par conséquent, il n'est pas possible de garantir l'actualité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la qualité des informations qui y sont fournies. Dans ce contexte, Daimler Truck Suisse SA décline toute responsabilité concernant tous les contenus de ces pages auxquelles renvoient ces liens. Cette déclaration s'applique à tous les liens vers des sites externes et leurs contenus dans les applications et contenus.
- 10.2 L'utilisateur est responsable de la vérification et de la garantie que l'utilisation des applications et contenus ne cause aucun dommage à une éventuelle infrastructure du garage. Dans la mesure où Daimler Truck Suisse SA met les applications et contenus à la disposition de l'entreprise partenaire, Daimler Truck Suisse SA n'est pas responsable des dommages correspondants.
- 10.3 Si, en vertu de la loi, Daimler Truck Suisse SA doit assumer des dommages causés par une négligence légère, sa responsabilité sera limitée comme suit:

La responsabilité n'est engagée qu'en cas de violation d'obligations essentielles du contrat, telles que celles que le contrat de Daimler Truck Suisse SA entend précisément imposer en raison de son contenu et de sa finalité, ou dont l'exécution est indispensable à la bonne exécution du

DAIMLER TRUCK

Conditions générales d'utilisation des applications et contenus mis à disposition par Daimler Truck Suisse SA pour le service après-vente (ci-après dénommées «CG»)

contrat et au respect desquelles l'utilisateur se fie et peut se fier régulièrement. Cette responsabilité se limite aux dommages typiques et prévisibles au moment de la conclusion du contrat.

La responsabilité personnelle des représentants légaux, des auxiliaires d'exécution et des collaborateurs de Daimler Truck Suisse SA n'est pas engagée pour les dommages causés par une légère négligence.

- 10.4 La limitation de responsabilité susmentionnée et l'exclusion de responsabilité indiquée ci-dessus ne s'appliquent pas aux dommages résultant d'une violation grave ou intentionnelle des obligations de Daimler Truck Suisse SA, de son représentant légal ou de son auxiliaire d'exécution, ni en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique et à la santé. Dans de tels cas, Daimler Truck Suisse SA est responsable conformément aux dispositions légales.
- 10.5 Indépendamment d'une faute commise par Daimler Truck Suisse SA, la responsabilité de Daimler Truck Suisse SA reste engagée en cas de dissimulation dolosive d'un défaut, en vertu de la prise en charge d'une garantie ou d'un risque et en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits.
- 10.6 En cas de défaillances du système des applications et contenus, la responsabilité de Daimler Truck Suisse SA est exclue pour tout dommage (y compris les dommages dus à la perte de bénéfice commercial, à l'interruption de l'exploitation, aux pertes commerciales ou à d'autres pertes de patrimoine) dans la mesure où celui-ci ne résulte pas d'un acte intentionnel ou une négligence grave de la part de Daimler Truck Suisse SA. Les points 11.3, 11.4 et 11.5 s'appliquent en conséquence.
- 10.7 Daimler Truck Suisse SA est responsable de la perte de données uniquement dans la mesure où l'utilisateur s'est assuré, par des procédures habituelles, que les données puissent être récupérées en fournissant un effort raisonnable. Des sauvegardes de données correctes et régulières par l'utilisateur en font notamment partie. Cela ne s'applique pas lorsque la sécurisation des données est une obligation incombant à Daimler Truck Suisse SA et/ou de Daimler Truck AG.
- 10.8 Dans la mesure où le droit du bail est applicable dans le cadre des prestations dues, l'art. 259b CO et l'art. 259e sont exclus.
- 10.9 La mise à disposition et l'utilisation des applications et contenus ainsi que des prestations d'assistance peuvent être soumises à certaines restrictions, interruptions et/ou inexactitudes qui sont indépendantes de la volonté de Daimler Truck Suisse SA et qui sont notamment dues à des événements de force majeure, y compris les grèves, les épidémies, les lock-out, les catastrophes naturelles, les injonctions des autorités ou des mesures techniques ou autres ou des incidents (p. ex. absence d'accès à Internet, réparations, maintenance, mises à jour et extensions de logiciels) qui doivent être effectuées sur les systèmes de Daimler Truck Suisse SA.
- 11. Protection des données**
- 11.1 Les données relatives à l'entreprise et les données à caractère personnel des utilisateurs seront traitées de manière confidentielle conformément aux dispositions légales applicables en matière de protection des données. Seul l'ES a le droit de transmettre les données des utilisateurs relatives à la facturation à Daimler Truck AG. Sur demande, l'utilisateur reçoit des informations sur les données enregistrées auprès de l'ES et auprès de Daimler Truck Suisse SA et peut, le cas échéant, les faire rectifier, supprimer ou bloquer.
- 11.2 De plus amples informations sur le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs, de leurs collaborateurs et/ou des clients concernés seront mises à disposition séparément et/ou sur le portail des partenaires. Les utilisateurs doivent s'assurer que les personnes concernées (p. ex. les clients) soient informées de la collecte et du traitement des données à caractère personnel conformément aux prescriptions légales en vigueur et selon les instructions données de temps en temps par Daimler Truck Suisse SA.
- 11.3 Les instructions ou informations correspondantes pour savoir où et comment les obtenir ou les consulter doivent être mises à la disposition des personnes concernées de manière appropriée et avant la collecte de données à caractère personnel. Les utilisateurs doivent s'en assurer.
- 11.4 Sur demande de Daimler Truck AG, les utilisateurs de Daimler Truck Suisse SA présenteront les preuves correspondantes.
- 11.5 Afin de satisfaire aux exigences applicables en matière de protection des données, Daimler Truck Suisse SA et l'utilisateur conviennent également de la validité de l'accord sur la protection des données dans la mesure où un tel accord est mis à disposition par Daimler Truck Suisse SA.
- 11.6 Daimler Truck Suisse SA se réserve le droit de contacter les utilisateurs par e-mail, par téléphone, par fax ou par des moyens de communication électronique comparables à des fins d'information, de mise en œuvre d'enquêtes de satisfaction ainsi que d'études de marché et d'opinion sur les produits et services dans le domaine de l'après-vente (notamment de la famille de produits Truck After-Sales Portal) de Daimler Truck Suisse SA, des entreprises liées à son groupe, y compris de Daimler Truck AG, de représentants généraux ou de partenaires similaires. La prise de contact peut avoir lieu en son propre nom comme en celui des sociétés de distribution nationales du groupe, des représentants généraux ainsi que des partenaires comparables. La prise de contact peut être révoquée à tout moment par notification à Daimler Truck Suisse SA (le cas échéant, également en utilisant les fonctions d'opt-out correspondantes dans les divers moyens de communication). Vous trouverez des informations relatives au traitement des données à caractère personnel dans les indications sur la protection des données qui sont mises à disposition séparément pour l'utilisation des Truck After-Sales Portal Services.
- 11.7 Daimler Truck Suisse SA et/ou Daimler Truck AG peuvent établir des rapports statistiques sur l'utilisation, l'intensité de l'utilisation des modèles mondiaux et des canaux de communication en lien avec les Truck After-Sales Portal Services. Cette analyse statistique est effectuée sans référence à un ID utilisateur précis et ne contient aucune information sur le contenu libre des messages saisis. Daimler Truck Suisse SA et/ou Daimler Truck AG utilisent ces statistiques pour optimiser et améliorer en permanence les Truck After-Sales Portal Services ainsi que pour faciliter l'évaluation des propositions d'amélioration et de surveillance des produits des marchés.

Conditions générales d'utilisation des applications et contenus mis à disposition par Daimler Truck Suisse SA pour le service après-vente (ci-après dénommées «CG»)

12. Transmission des données

- 12.1 Dans le cadre de l'utilisation du logiciel Daimler Truck Diagnostics (p. ex. sur le matériel Daimler Truck Diagnostics ou sur le matériel de l'utilisateur), les données techniques enregistrées dans des fichiers journaux pendant les sessions de diagnostic ainsi que d'autres données des services Truck After-Sales Portal Services à Daimler Truck AG et sont enregistrées. L'utilisateur est tenu d'adopter des règles et d'informer suffisamment les clients en respectant les processus convenus afin de permettre une transmission des données à Daimler Truck AG telle que décrite dans les présentes CG ainsi que dans les consignes de protection des données mises à disposition séparément. Si, en dehors de l'Allemagne, un consentement séparé du client est nécessaire en vertu du droit local pour ce genre de transmissions, l'utilisateur en informera Daimler Truck Suisse SA et prendra, en accord avec ce dernier, toutes les mesures nécessaires pour permettre la transmission et l'utilisation par Daimler Truck AG.
- 12.2 Les données collectées par Daimler Truck Diagnostics et Truck After-Sales Services sont utilisées à des fins d'analyse et de statistiques afin d'optimiser et d'améliorer constamment les véhicules, les applications et contenus et l'assistance, ainsi que pour la gestion de la qualité, la surveillance et la sécurité des produits (p. ex. les données sur les pièces des véhicules et les données sur la charge des composants) et en cas de soupçon d'utilisation abusive à des fins de contrôle.
- 12.3 Les données des garages concernant les utilisateurs créés ainsi que les applications et l'étendue des données qui leur sont autorisées sont enregistrées et transmises à Daimler Truck AG et via le rapport des utilisateurs. Cela se fait sans référence à l'utilisation réelle. Les données collectées servent à établir et à prouver un décompte correct et à des fins statistiques. Si d'autres conditions que la facturation mensuelle ont été convenues, un utilisateur d'une société de distribution nationale affiliée à Daimler Truck AG à l'étranger ou d'un représentant général de Mercedes-Benz et Setra ou d'autres marques de Daimler Truck AG à l'étranger peut être activé par Daimler Truck Suisse SA pour établir des rapports sur les utilisateurs, dans le but de rendre les facturations traçables.
- Après activation, les rapports d'utilisateurs sont mis à disposition trimestriellement pendant une durée limitée. La société de distribution nationale affiliée à Daimler Truck AG à l'étranger ou le représentant général à l'étranger s'engage à respecter les exigences légales en matière de protection des données en cas de traitement ultérieur.

13. Respect du droit applicable

- 13.1 L'utilisateur et Daimler Truck Suisse SA s'engagent à respecter l'ensemble des lois, règles, prescriptions et exigences de produits applicables qui influencent la performance des utilisateurs et Daimler Truck Suisse SA conformément aux conditions du présent accord et qui ont force de loi, notamment celles de leur siège social ou de leur activité principale et du lieu d'activité commerciale (désignées ensemble ci-après par «droit applicable»).
- 13.2 Sans préjudice des dispositions précédentes et autres du présent contrat, l'utilisateur et Daimler Truck Suisse SA, confirment qu'ils disposent de procédures appropriées pour respecter le droit applicable concernant les règles antitrust, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent, les sanctions et les obligations de contrôle à l'exportation, la protection des données, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, les droits du travail, la santé et la sécurité au travail ainsi que la protection de l'environnement pendant la durée de leur relation contractuelle.
- 13.3 L'utilisateur et Daimler Truck Suisse SA s'engagent, pendant la durée de leur relation contractuelle, à respecter tous les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale tels qu'ils ressortent de la Charte internationale des droits de l'homme des Nations Unies et des conventions fondamentales de l'Organisation internationale de travail (OIT).
- 13.4 L'utilisateur et Daimler Truck Suisse SA veillent à ce que toutes les dispositions de la présente section soient respectées de manière continue et complète grâce à l'introduction, à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'exécution de stratégies, de procédures et de mesures pertinentes, y compris, sans toutefois s'y limiter, à la tenue de comptes et documents commerciaux précis.
- 13.5 En ce qui concerne toutes les applications et contenus mis à disposition par Daimler Truck AG ainsi que tout logiciel, technologie, services techniques ou services de réparation liés à ces applications et contenus, l'utilisateur et ses sociétés affiliées, agences, actionnaires, directeurs, collaborateurs et toutes les entreprises ou personnes agissant en son nom ou conjointement avec lui s'engagent à respecter scrupuleusement les lois relatives aux contrôles à l'exportation et aux sanctions, en particulier celles de la Suisse (notamment la loi sur les embargos et les ordonnances y afférentes, telles que l'ordonnance instituant des mesures à l'encontre de certains États ainsi que la loi sur le contrôle des biens), de l'Union européenne (UE), de l'Allemagne et des États-Unis d'Amérique (les États-Unis; collectivement: «lois relatives aux contrôles à l'exportation et aux sanctions»).
- Ce qui précède inclut l'engagement de ne pas exporter, réexporter, vendre, revendre, transférer ou retransférer autrement, directement ou indirectement des applications et contenus, ainsi que tout logiciel, technologie, services techniques ou services de réparation liés à ces applications et contenus, que ce soit en totalité ou en partie, sous forme installée ou non, vers une destination d'un utilisateur final ou d'une personne soumise à un embargo de la Suisse, de l'UE ou des États-Unis, à un embargo de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), des Nations-Unies (ONU) ou à d'autres lois relatives aux contrôles à l'exportation et aux sanctions de la Suisse, de l'UE ou des États-Unis, si cet acte constitue une violation des conditions de cet embargo, du régime des sanctions ou des lois relatives au contrôle à l'exportation applicables. Pour éviter tout malentendu, les destinations sont répertoriées sur le site de DTAG à l'adresse <http://www.daimlertruck.com/unternehmen/compliance/das-daimler-truck-compliance-management-system/compliance-management-system-fuer-exportkontrolle-und-sanktionen>.
- 13.6 L'utilisateur s'efforcera, autant que possible, de veiller à ce que l'objectif des points 14.5 et 14.6 ne soit pas contrecarré par des tiers dans la chaîne de distribution, y compris par d'éventuels revendeurs. A cette fin, il mettra en place des mesures de surveillance appropriées.
- 13.7 Toute violation des points 14.5 à 14.7 constitue une infraction grave au présent contrat. Dans ce cas, Daimler Truck AG se réserve le droit d'intenter des actions judiciaires et renonce à continuer à faire affaire avec l'utilisateur.

DAIMLER TRUCK

Conditions générales d'utilisation des applications et contenus mis à disposition par Daimler Truck Suisse SA pour le service après-vente (ci-après dénommées «**CG**»)

14. Droit applicable et for

Le lieu d'exécution et le for exclusif sont au siège de Daimler Truck Suisse SA. Le droit matériel suisse s'applique, à l'exclusion de toute réglementation sur les conflits de loi. L'application de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 relative aux contrats de vente internationale de marchandises est exclue.